

Décision n° 2022/12
relative à l'accréditation du CESI
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	CESI
Sigle :	CESI
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Site de l'école :	La Défense

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors Périodique) :

Ingénieur diplômé du CESI en formation initiale sous statut d'étudiant sur les sites d'Angoulême, Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Nice Sophia Antipolis

Ingénieur diplômé du CESI en formation initiale sous statut d'apprenti sur les sites d'Angoulême, Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Nice Sophia Antipolis

Ingénieur diplômé du CESI en formation continue sur les sites d'Angoulême, Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Nice Sophia Antipolis

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public, en formation initiale sous statut d'apprenti en partenariat avec ITII – Ile de France sur le site de Nanterre

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public, en formation continue en partenariat avec ITII – Ile de France sur le site de Nanterre

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public, en formation initiale sous statut d'apprenti en convention avec le conservatoire national des arts et métiers sur le site de Montpellier

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public, en formation continue en convention avec le conservatoire national des arts et métiers sur le site de Montpellier

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués, en formation initiale sous statut d'apprenti en convention avec l'université Toulouse III, en partenariat avec ITII – Midi-Pyrénées sur le site de Toulouse

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués, en formation continue en convention avec l'université Toulouse III, en partenariat avec ITII – Midi-Pyrénées sur le site de Toulouse

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics en formation initiale sous statut d'apprenti sur les sites d'Angoulême et de Strasbourg

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics en formation continue sur les sites d'Angoulême et de Strasbourg

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics, en formation initiale sous statut d'apprenti en convention avec l'université de La Rochelle sur le site de La Rochelle

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics, en formation continue en convention avec l'université de La Rochelle sur le site de La Rochelle

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par le CESI ;

- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et rapporteure principale), Noël BOUFFARD (membre de la CTI et co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 décembre 2022 ;
- Entendus Messieurs Morgan SAVEUSE, directeur du programme Grande École, et Stefan SEILER, Directeur des programmes internationaux, représentants du CESI.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du CESI Sur les sites d'Angoulême, Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Nice Sophia Antipolis	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI Sur les sites d'Angoulême, Arras, Lyon, Nancy, Nanterre, Nice- Sophia-Antipolis , Pau, Rouen et Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI Sur les sites d'Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Toulouse	Formation continue	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public Sur le site de Nanterre Partenariat : ITII – Ile de France	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public Sur le site de Nanterre Partenariat : ITII – Ile de France	Formation continue	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public, en convention avec le conservatoire national des arts et métiers Sur le site de Montpellier	Formation continue	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux public, en convention avec le conservatoire national des arts et métiers Sur le site de Montpellier	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués, en convention avec l'université Toulouse III Sur le site de Toulouse Partenariat : ITII – Midi-Pyrénées	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués, en convention avec l'université Toulouse III Sur le site de Toulouse Partenariat : ITII – Midi-Pyrénées	Formation continue	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics Sur les sites d'Angoulême et de Strasbourg	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics Sur les sites d'Angoulême et de Strasbourg	Formation continue	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics , en convention avec l'université de La Rochelle Sur le site de La Rochelle	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics , en convention avec l'université de La Rochelle Sur le site de La Rochelle	Formation continue	2023	2024-2025	maximale

La CTI prend acte de la demande d'arrêt des formations suivantes :

- Ingénieur diplômé du CESI, spécialité maintenance par la voie de la formation continue sur le site de Nanterre et en partenariat avec ITII – Ile de France ;
- Ingénieur diplômé du CESI, spécialité génie industriel par la voie de la formation continue sur le site de Nanterre et en partenariat avec ITII – Ile de France.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Clarifier la politique internationale en identifiant notamment des partenariats stratégiques combinant activités de recherche et d'échanges étudiants ;
- Poursuivre la politique d'ancrage dans les sites et de développement de la recherche ;
- Poursuivre le plan de recrutement, notamment des enseignants-chercheurs ;
- Assurer une bonne représentativité géographique et thématique des élèves dans les conseils statutaires ;
- Mettre en place des instances pour prendre en compte les retours des différentes spécialités et des différents campus ;
- Mettre en place des rencontres physiques entre étudiants et entre enseignants présents sur des campus différents ;
- Améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé du CESI	2023	2025
Ingénieur diplômé du CESI spécialité bâtiment et travaux publics	2023	2025
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués	2023	2025

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022,

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023,

En présence des membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, —Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

La rapporteure principale
Claire PEYRATOUT



Le secrétaire greffier



La présidente
Elisabeth CRÉPON

